



OBSERVATIONS du SNUipp-FSU26

CDEN FÉVRIER 2021



« Priorité au primaire »...

La carte scolaire préparatoire à la rentrée 2021 en Drôme illustre une nouvelle fois **le décalage entre les discours et les actes**, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme :

- **la modalité « dématérialisée »** de ce CDEN rend les échanges compliqués, fastidieux, atemporels, qui plus est en période de vacances scolaires et finalement met à mal le « dialogue social » tant vanté par l'administration. Cette dernière instance préparatoire à la rentrée 2021 aurait dû se tenir « en présentiel », dans le respect des gestes barrière, hors vacances scolaires, comme ce fut le cas pour le CTSD du 25/01/2021.

- **CTSD dont on se demande d'ailleurs l'utilité et la légitimité** puisque a posteriori et au jour le jour, nous sommes informés, par courriel, de nouvelles mesures de carte scolaire, prises unilatéralement (annulation de fermetures de classes, ouvertures de classes, réserve à l'ouverture de classes, fermetures de postes...)

- **Nos demandes d'explications sur ces mesures complémentaires ne reçoivent que des réponses partielles, atemporelles** (liées à la procédure « dématérialisée »). Lorsque nous en obtenons, c'est pour apprendre **d'autres décisions**, et non des moindres, comme la création d'une nouvelle organisation du remplacement à gestion départementale, justifiant ainsi le renoncement à renforcer les moyens en remplacement (pourtant mis à mal en particulier depuis l'épidémie de Covid-19) et même à en réduire le nombre (cf ci-dessous).

Sur le fond :

Avec **une dotation départementale nulle (0)**, c'est le bon terme, le constat est sans appel : **comment faire mieux avec... rien ?!**

Tout d'abord, le SNUipp-FSU tient à faire remarquer que ce n'est pas la **très légère baisse démographique** (1 élève de moins par école en moyenne...) qui améliorera « naturellement » la situation : **le P/E de notre département reste en queue de peloton au niveau national** (le P/E de l'académie de Grenoble est le troisième plus bas de la France métropolitaine).

Une fois les priorités nationales déclinées (dédoublage des GS en éducation prioritaire, poursuite de la limitation à 24 par classe hors éducation prioritaire de la GS au CE1, augmentation des décharges de direction), il faut inévitablement fermer des classes.

Tant et si bien que, malgré une dotation nulle, la carte scolaire envisagée conduit à **50% de fermetures de classes (30) de plus que d'ouvertures (20)**, hors ULIS et dédoublement REP).

Les élèves, toujours plus nombreux en classe, comme leurs parents et leurs enseignants apprécieront et vont, à n'en pas douter, se sentir « choyés »...

Les ouvertures de classe nécessaires réalisées, il ne reste quasiment **aucune marge de manœuvre pour d'autres mesures tout aussi importantes** : l'augmentation des postes de **remplacement** qui font cruellement défaut, la reconstitution de **RASED** complets, les moyens nécessaires à l'inclusion scolaire, la **formation continue** réduite à peau de chagrin, l'augmentation des décharges pour la **direction d'école**...

Sur ce dernier point, le SNUipp-FSU dénonce le fait que la décision ministérielle d'octroyer 2 jours

de décharge de classes supplémentaires par an pour les directions d'écoles de 1 à 3 classes (elles sont nombreuses en Drôme) ne se traduise par **aucun renforcement du nombre d'enseignant-es remplaçant-es**. Pire, alors que ces décharges de classe (1 jour par mois) n'étaient déjà pas toutes assurées, parfois annulées à la dernière minute faute de remplaçant-es, l'administration prévoit non seulement de ne plus renforcer le potentiel de remplacement par 2 ETP (comme indiqué dans les documents préparatoires au CDEN) mais également la **suppression d'un poste d'enseignant-e remplaçant-e !**
Il ne s'agit donc plus de faire mieux avec rien... mais de faire plus avec moins !

Conséquence : soit les décharges de direction d'écoles de 1 à 3 classes risquent d'être encore moins effectives, soit ce sera le remplacement des enseignant-es absent-es qui sera encore moins assuré.

On sait pourtant pertinemment que **les besoins en remplacement, liés à la pandémie de Covid-19, ont explosé** depuis plus d'un an. Précisément, le non-remplacement a triplé (cf document du CTSD). Rien ne dit que la situation sera apaisée à la rentrée 2021...

La justification de ces décisions, qui illustrent parfaitement la « priorité au 1^{er} degré » (!), est l'annonce (au détour d'un courriel, suite à plusieurs relances de demandes d'explications) d'une « **nouvelle organisation du remplacement à gestion départementale** » (sans que celle-ci n'ait été évoquée le moins du monde en CTSD ou ailleurs avec les délégués du personnel ; c'est faire bien peu de cas du fameux « dialogue social » pour un changement aussi structurel).

Evidemment, une nouvelle organisation centralisée, éloignée des écoles, des territoires dont les inspections de circonscription, en charge du remplacement jusqu'à présent (certes comme elles le peuvent avec le peu de moyens dont elles disposent) ont la connaissance fine, cela ne peut, à n'en pas douter, avec moins de moyens qui plus est, qu'améliorer la situation du remplacement... Au demeurant, cette nouvelle organisation irait à l'encontre de la mise en place des PIAL, dont la caractéristique locale, devant permettre une meilleure gestion des personnels AESH, a été largement mise en avant.

Mais **cela pose surtout et d'ores et déjà de nombreuses questions** notamment quant à la situation des personnels titulaires remplaçant-es (rattachement administratif, zone de remplacement, conséquence dans les opérations du Mouvement départemental, ISSR, rôle des circonscriptions, qualité et nombre de personnels en charge de la gestion de la nouvelle organisation...).

Enfin, toujours concernant l'état du remplacement, alors que **cette situation, largement prévisible, aurait nécessité le recrutement d'enseignant-es titulaires supplémentaires dès la rentrée 2020** (notamment par le biais des candidat-es au concours de recrutement de PE sur liste complémentaire), l'Administration a dû recruter en catastrophe 14 enseignant-es contractuel·les (preuve du manque criant d'anticipation) au mois de décembre pour assurer la fonction de remplaçant-es. Les contrats de ces personnels prenaient fin le 5 février, veille des vacances scolaires, sans que l'on sache, malgré nos demandes réitérées, s'ils seraient reconduits. Le SNUipp-FSU saisit donc l'occasion de ce CDEN pour savoir ce qu'il en est. Bien **évidemment la situation impose la reconduction de ces contrats, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Au-delà, ces personnels contractuels doivent être titularisé-es et bénéficier d'une formation adaptée à l'INSPE.**

En conclusion, pour l'ensemble des raisons évoquées ci-dessus, sur la forme comme sur le fond, **le SNUipp-FSU conteste le terme de « priorité au primaire ».**

La carte scolaire 1^{er} degré rentrée 2021, contre laquelle le SNUipp-FSU ne peut que s'élever, montre qu'il n'y a **pas de vrai investissement sur l'enseignement**. Elle illustre la baisse de la part des richesses consacrée à l'Ecole, le « plan de relance » gouvernemental ne contenant par ailleurs rien sur l'éducation.

A l'issue de cette carte scolaire, le SNUipp-FSU ne peut que réaffirmer **l'urgence d'un plan pluriannuel d'investissement pour l'Education.**